

QUARTIER

QUARTIER

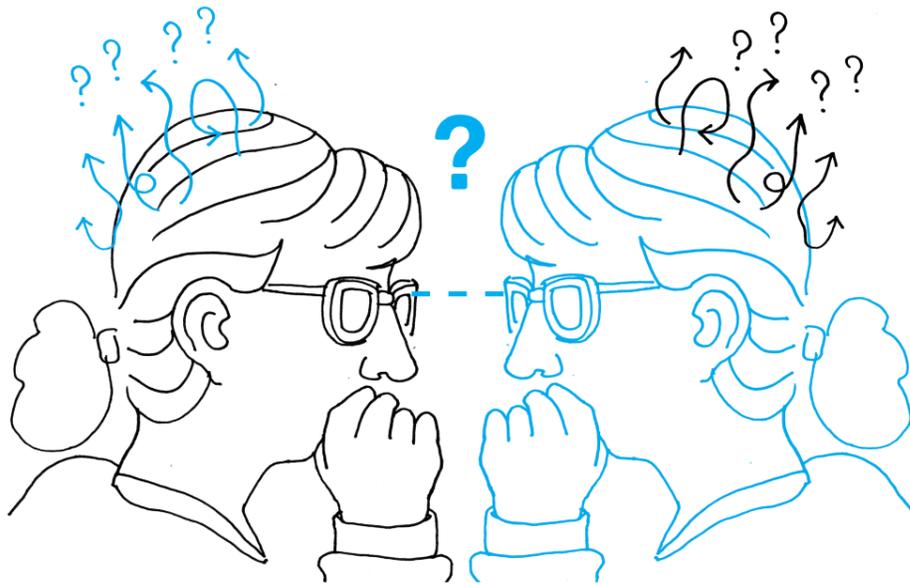
VOUS AVEZ DIT TABLES DE QUARTIER ?

Pascal Clouaire est l'élu grenoblois en charge de la démocratie locale. Parmi ses gros chantiers, le lancement des conseils citoyens, assemblées d'habitants et lieux de représentation des Grenoblois(es). « Sous-ensembles » des conseils citoyens, les tables de quartier seront des assemblées d'habitants spécifiques aux quartiers dits « prioritaires », dont la Villeneuve. Pour mieux comprendre le fonctionnement des tables de quartier, lisez notre infographie ci-dessous en bas. *Le Crieur* a rencontré Pascal Clouaire au sujet des tables de quartier dans son bureau, à l'hôtel de ville de Grenoble, vendredi 3 octobre.

Le Crieur : Pour commencer, abordons la structure. Les tables de quartier seront composées de 18 membres...

Pascal Clouaire : Dans l'idéal, ce sera 18 membres. Après, ça peut évoluer. Pour l'instant, on démarre, ce n'est pas encore tout à fait cadré. Si c'est 10 acteurs associatifs et huit habitants, ça marchera [la communication de la mairie prévoit 10 habitants et huit acteurs associatifs, ndlr].

Nous avons l'expérience des conseils citoyens indépendants : il n'y a pas de problème pour trouver des volontaires mais c'est plus compliqué pour le tirage au sort. Disons que 18, c'est une base de travail. Pour un quartier comme Mistral, c'est un chiffre raisonnable. Pour un quartier comme Villeneuve, l'ensemble des acteurs vont trouver que 18, ça fait peu. Peut-être qu'à la Villeneuve, il y aura une représentation supérieure. Mais si on a moins de 18 personnes, on commencera à moins de 18.



La table de quartier de la Villeneuve se réunira pour la première fois le 19 novembre. (illustration : Armand Foutelet)

Les tables de quartier seront des sous-ensembles des conseils citoyens. Mais comment les deux assemblées vont-elles s'articuler ?

Sur le principe, les conseils citoyens indépendants (CCI) et les tables de quartier vont décider de leur articulation. La mairie ne souhaite pas intervenir sur cette articulation par le haut. La commission extra-municipale a acté ce lien de sous-ensemble entre les conseils citoyens indépendants et les tables de quartier : une personne tirée au sort dans une table de quartier, peut être, si elle le souhaite, membre de fait du CCI. Dans les faits, les deux démarches s'élaborent en parallèle.

Les tables de quartier donneront un pouvoir important aux habitants, puisque des représentants de chaque table seront admis dans les instances de pilotage de la rénovation urbaine. Qu'attendez-vous de ce pouvoir d'agir des habitants ?

Il y a plusieurs niveaux. Au niveau de la vision politique, c'est de rétablir lien de confiance entre le politique – le lieu de la décision – et le citoyen. De casser ce mur qui existe entre le politique et le citoyen, parce qu'aujourd'hui nous sommes face à... des menaces souterraines et silencieuses qui nous mettent

dans des situations fragiles si on continue à imposer un point de vue qui viendrait d'en haut. En fait, c'est de donner du pouvoir d'agir.

Deuxième niveau : parce que nous sommes convaincus que nous vivons des transformations sociales, économiques, sociétales, qui sont des changements radicaux, quasi anthropologiques. Le modèle des 30 glorieuses, c'est fini ! Mais on continue de fonctionner sur ce modèle-là, celui de la croissance.

Le changement climatique impose de nouveaux modèles dans nos manières de faire, d'être. C'est ce qu'on appelle la transition écologique, économique et démocratique. Avec le changement climatique, s'il n'y a pas de changement de comportement au cours des 10 prochaines années, on va dans le mur ! Et la question des tables de quartier, de la démocratie locale et tout, tout ça n'aura plus lieu d'être ! Là ça va être la guerre civile ! Changer, on ne peut le faire qu'ensemble. Il faut une prise de conscience globale, il faut donc rétablir la confiance.

Troisième niveau : on considère que la qualité d'habitant d'un quartier, son expertise d'usage, sa volonté de s'engager, sont la condition de la participation au devenir de la cité. C'est une citoyenneté d'un genre nouveau.

TOUT COMPRENDRE AUX TABLES DE QUARTIER

Entre les conseils citoyens, les tables de quartier et le contrat de ville, le fonctionnement de la démocratie locale est complexe. Explications.

(1) **Quartiers prioritaires :** énième désignation des quartiers populaires, mise en place en 2015, les quartiers « prioritaires » font suite aux zones urbaines sensibles (ZUS). Ils sont aussi appelés quartiers « politique de la ville ». Il y en a quatre à Grenoble : Villeneuve - Village Olympique ; Alma - Très Cloîtres - Chenoise ; Teisseire - Abbaye - Léon Jouhaux ; Mistral.

Ces quartiers bénéficient de financements publics : rénovation urbaine, éducation prioritaire, réduction des inégalités, etc. Il existe 1300 quartiers « prioritaires » en France.

(2) **Tables de quartier :** ce sont des assemblées d'habitants. Il y a une table par quartier prioritaire. Elles sont composées, en théorie, de 18 membres : cinq habitants tirés au sort sur les listes

électorales, cinq habitants volontaires et huit acteurs locaux (élus associatifs, commerçants, artisans). S'il y a trop de volontaires, il y a un tirage au sort parmi les volontaires. La parité hommes-femmes est respectée au sein des tables de quartier.

Les tables de quartier sont censées être les interlocuteurs représentant les habitants dans les décisions concernant la politique de la ville.

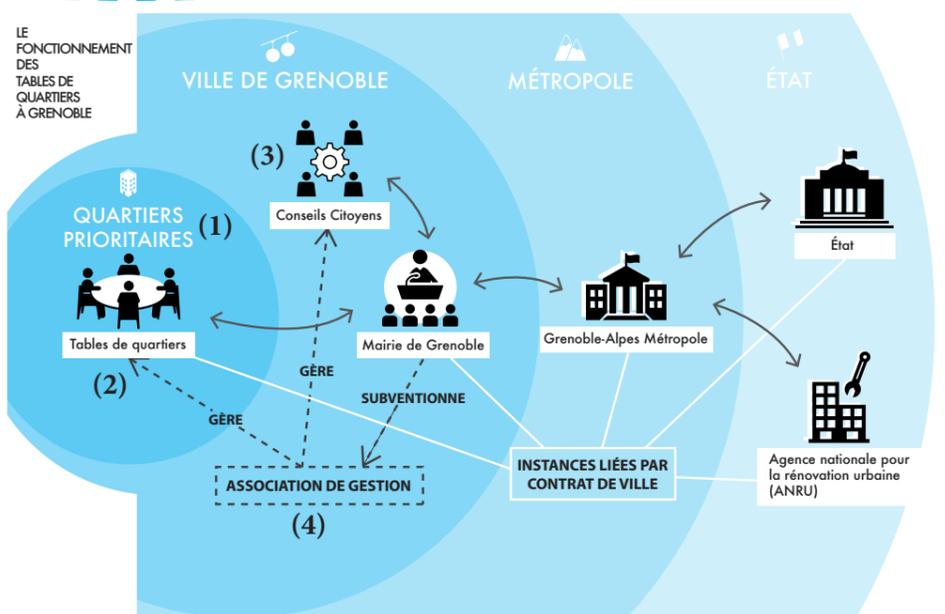
(3) **Conseils citoyens :** assemblées d'habitants n'existant qu'à Grenoble, les conseils citoyens « indépendants » (CCI) sont une promesse de campagne d'Éric Piolle, maire de Grenoble. Ils sont chargés de faire des propositions à la mairie et d'être les lieux de représentation des Grenoblois.

Ils sont composés, en théorie, de 40 membres : 20 tiré(e)s au sort sur liste électorale et 20 volontaires.

(4) **Association de gestion :** composée de membres des conseils citoyens et des tables de quartier, elle touche une subvention de la part de la mairie pour le fonctionnement de ces deux structures.

PRÉCISIONS

Pour la table de quartier Villeneuve-Village Olympique, 14 acteurs locaux et 22 habitants ont postulé. Un tirage au sort pour n'en garder que respectivement huit et cinq a eu lieu à la MDH Le Patio, vendredi 13 novembre. La première réunion de la table de quartier est prévue pour le 19 novembre.



Le fonctionnement des tables de quartier à Grenoble. (infographie : Benjamin Bultel et Armand Foutelet)

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a instauré des « conseils citoyens » dans les quartiers « prioritaires », afin de « permettre l'émergence et la valorisation d'une expression

libre des habitants des quartiers ».

En parallèle, la nouvelle équipe municipale, à Grenoble, a mis en place des « conseils citoyens indépendants » dans toute la ville et

des « tables de quartier » dans les quartiers « prioritaires ».

D'où une certaine confusion, car l'équivalent de ces tables s'appellent bien « conseils citoyens » à Échirolles, de l'autre côté de la Rocade.

LA CITATION



« EN FAIT, LES GENS SONT PLUTÔT IMPRESSIONNÉS QUAND ILS SAVENT CE QUE L'ON FAIT. »

Jérémie, jeune comédien de la Compagnie des Petits Poids, à propos des représentations du *Malade Imaginaire*, de Molière, dans le parc de la Villeneuve.

LE CRIEUR

RETROUVEZ-LE DANS LES LIEUX PUBLICS DU QUARTIER

Le Crieur de la Villeneuve recense les événements du quartier. L'agenda complet est disponible sur le site. N'hésitez pas à proposer des dates !

LUN. 16 NOV. Réunion sur le devenir de l'ancien collège des Saules, au local de l'Union de quartier Villeneuve 2, 30 place des Géants, à 17 h 30, en présence de Véronique Vermorel, conseillère départementale.

MAR. 17 NOV. Petit déjeuner en fête, la comédienne Marie-Christine Frézal proposera une lecture sur les saveurs et le plaisir de déguster, à la maison des habitants des Baladins, 31 place des Géants, à 9 heures.

MAR. 17 NOV. Réunion « Un four à pain dans le quartier ? », au Barathym (Le Patio), à 18 heures, dans le cadre du mois du développement durable.

JEU. 19 NOV. Atelier cuisine à l'Arbre fruité, dans le cadre du mois du développement durable, menu à 13 €, 80 galerie de l'Arlequin, à 12 heures.

JEU. 19 NOV. Repas préparé : crêpes à gogo, avec l'association Arc-en-ciel, 6 € pour les adhérents, 7 € pour les non adhérents, 40 place des Géants, à 12 heures.

VEN. 20 NOV. Saïd Bouamama en conférence, troisième rencontre « Pour comprendre », à la salle polyvalente des Baladins, 85 galerie des Baladins, à partir de 18 heures.

VEN. 20 NOV. Projection de *La Prophétie des Grenouilles*, film d'animation de Jacques-Rémy Gierd, dès 6 ans, et *Anais s'en va-t-en guerre*, documentaire de Marion Gervais, à l'Espace 600, 97 galerie de l'Arlequin, à partir de 18 heures.

JUSQU'AU 20 NOV. Exposition « J'habite, tu habites, nous habitons... à la découverte de l'habitat d'aujourd'hui », au Patio, 97 galerie de l'Arlequin.

MAR. 24 NOV. Réunion pour la création d'une université populaires à la Villeneuve, à la maison des habitants des Baladins, 31 place des Géants, à 18 heures.

MER. 25 NOV. Services publics fermés, tous les services publics de la ville (maison des habitants, CCAS, antennes mairies) seront fermés pour protester contre la baisse de dotation de l'État à la ville de Grenoble, toute la journée.

VEN. 27 NOV. Premier rendu du projet « Lisière », mené par un groupe d'étudiants de l'École d'architecture de Grenoble, au Barathym, de 18 h 30 à 22 heures.

À SUIVRE

Petites annonces, vie du journal, événements du quartier, paroles de collégiens, revue de presse, c'est la rubrique pratico-pratique du Crieur.

RADIO Au ras des rues, une nouvelle émission hebdomadaire, consacrée à l'actualité des quartiers sud de Grenoble (Villeneuve, Village-Olympique, Teisseire, etc.) est actuellement à l'antenne sur Radio Kaléidoscope, 97 FM. Diffusion les mercredis à 11 heures.

PODCASTS Vous pouvez retrouver les podcasts des émissions, la semaine suivant leur diffusion, sur le site du Crieur, www.lecrieur.net, rubrique Au ras des rues.

VIVEZ LOCAL ! La rédaction du Crieur de la Villeneuve est installée à la maison des habitants des Baladins, 31 place des Géants. Venez nous faire coucou !

LE WEB Vous vous y connaissez en création de site Internet ? Wordpress n'a plus aucun secret pour vous ? Le Crieur cherche un webdesigner pour construire la version 2 de son site Internet. Allez, venez, postulez !

MUSIQUE Les jam sessions au Studio Au Petit Bonheur ont maintenant lieu deux fois par mois. C'est toujours le mercredi soir, toujours au 62 galerie de l'Arlequin, appartement 211. Prochaine jam : mercredi 25 novembre.

BIBLIOTHÈQUE Bientôt, Le Crieur proposera une critique littéraire par mois, en partenariat avec la bibliothèque Arlequin.

CULTURE

L'UTOPIE ENVERS ET CONTRE TOUT

Mardi 13 octobre, les journalistes Vincent Massot, Flore Viénot et John Paul Lepers présentaient leur documentaire *Villeneuve, l'utopie malgré tout*. Tourné sur l'espace d'un an, ce film veut donner un autre regard sur le quartier, loin du « ghetto » présenté par *Villeneuve, le rêve brisé*, le reportage d'Envoyé spécial diffusé en septembre 2013.

« S'il y a une chose que j'ai compris, c'est qu'on ne fait pas un film sur les habitants ou sur un quartier, mais qu'on fait un film avec les habitants. » Sur la scène de l'Espace 600, les journalistes Flore Viénot et Vincent Massot se prêtent au jeu des questions.

Devant plus de 300 personnes, les deux réalisateurs du film viennent présenter le résultat d'un an et demi de travail, dont 60 jours de tournage. « Quand

on a tourné ce film, on s'est engagé à venir le présenter ici, avant la diffusion télé. », rappelle Vincent Massot.

Signe que le documentaire dérange, une menace de référé (interdiction de la diffusion du reportage) a été brandie par l'avocat de la réalisatrice du reportage d'Envoyé spécial. Le 9 octobre, la chaîne Public Sénat, qui a diffusé le documentaire de Vincent Massot et Flore Viénot, reçoit un courrier qui « assigne la chaîne en référé pour interdire la diffusion de [notre] film, *La Villeneuve, l'utopie malgré tout*. », écrit Vincent Massot dans une lettre ouverte.

La journaliste fait jouer son droit moral : tout auteur d'œuvre peut s'opposer à la réutilisation de cette œuvre. Exception à cette règle, le droit de courte citation qui autorise l'utilisation d'une partie d'une œuvre pour

PARTICIPEZ AUX CONFÉRENCES DE REDACTION !

« les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information. » (article L122-5 du Code de la propriété intellectuelle).

Les deux réalisateurs de *Villeneuve, l'utopie malgré tout* justifient l'utilisation d'extraits du reportage d'Envoyé spécial par « le refus des auteur et producteur du reportage de s'exprimer dans notre film ».

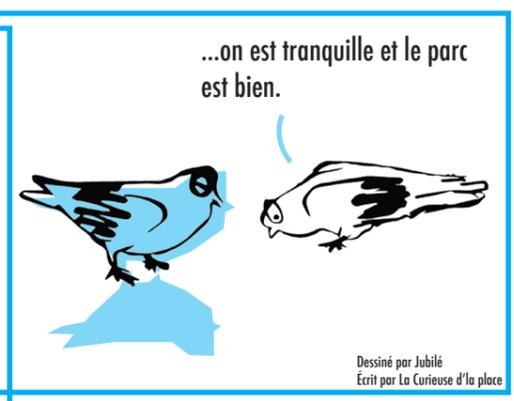
Abondamment rediffusé sur Public Sénat, le documentaire est désormais visible sur le site de LaTéléLibre, chaîne de télé indépendante qui emploie Vincent et Flore (www.latelelibre.fr).

L'ESPACE DÉTENTE

ENVOYEZ VOS ARTICLES !

5	3			7			
6			1	9	5		
	9	8				6	
8			6				3
4			8		3		1
7				2			6
	6					2	8
			4	1	9		5
			8			7	9

LES PIGEONS EN DISCUTENT « LA DOYENNE DU QUARTIER »



6	7	1	9	8	2	5	4	3
5	3	9	6	1	4	7	8	2
4	8	2	7	3	5	1	9	6
9	5	8	2	4	8	7	1	3
1	6	7	3	5	8	9	2	4
3	2	1	4	2	6	6	8	5
7	9	5	2	4	3	8	6	8
4	8	3	5	5	1	2	7	9
8	1	2	6	8	7	4	6	3

Dessiné par Jubilé
Écrit par La Curieuse d'la place

Le Crieur de la Villeneuve est édité par l'association loi 1901 Le Crieur de la Villeneuve.
Directeur de la publication : Gilles Bastin
Dépôt légal à parution. Tirage initial : 100 exemplaires.
Adresse postale : Le Crieur de la Villeneuve
Le Patio, 97 galerie de l'Arlequin, 38100 GRENOBLE
www.lecrieur.net / redaction@lecrieur.net

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES ARTICLES SUR WWW.LECRIEUR.NET

CONFÉRENCES DE RÉDACTION CHAQUE MARDI 12 HEURES À LA MDH BALADINS